



Association Nationale des Étudiants
en Médecine de France

Association Nationale
des Étudiants en Médecine de France

Organisation représentative selon la loi du
10 Juillet 1989 et l'article L 811-3 du
code de l'éducation,
créée en 1965

A :

Mr Patrick Guillot, Directeur du Centre Hospitalier Universitaire
Mme Sylvie Risterucci, Directrice des Affaires Médicales
Mme Aurélie Caspar, Direction des Personnels Médicaux
Pr Bertrand Ludes, Doyen de la Faculté de Médecine
Mr Gilbert Vicente, Chef des services administratifs

Messieurs, Mesdames,

Je me permets de vous adresser le présent courrier en ma qualité de Présidente de l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France, afin de vous faire part de notre stupéfaction et incompréhension, après avoir été alertée par les élus étudiants de l'Association Amicale des Étudiants en Médecine de Strasbourg, membre de l'ANEMF, sur la situation des étudiants hospitaliers.

Il y a maintenant bientôt deux ans que vos représentants attirent notre attention sur la façon dont se déroule la réforme des stages pour leur passage au « temps-plein », et les nombreuses difficultés auxquelles ils ont fait face, dues à sa gestion, semble-t-il, désastreuse. C'est récemment qu'un ultime signal d'alarme nous est parvenu face à une dégradation des conditions de travail et d'études inacceptable pour les externes.

Tout d'abord, le problème de leur temps de repos. Nous ne saurions que vous rappeler qu'un étudiant hospitalier en France bénéficie du droit de 5 semaines de congés payés par an à *prendre sur ses périodes de stage*, et qu'en aucun cas *on ne peut lui imposer*. Ensuite, les retenues sur salaires opérées sur le mois de stage en Médecine Générale, sans en prévenir les étudiants (les mettant parfois dans une situation extrêmement précaire), alors que les crédits sont bel et bien là (puisque venant spécifiquement de la DRASS pour ce stage, en dehors des crédits MERRI), et qu'enfin les étudiants ne sont strictement pour rien dans les problèmes d'organisation de ce stage. Enfin, la situation aberrante des étudiants en DCEM4, préparant à la fois leur CSCT et les ECN, concours national décisif, s'il en est, pour leur futur, et qui se retrouvent *sans aucun congé libre entre leur rentrée et les Epreuves Classantes Nationales*.

Apportant tout notre soutien aux élus de l'AAEMS, nous ne pouvions rester de marbre face à cette situation. Devant son urgence, nous en avons donc saisies les instances nationales qui sont nos interlocuteurs privilégiés. Les responsables de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins ainsi que le cabinet de Mme la Ministre de la Santé, ont bien entendu été frappés par l'absurdité de la situation et prennent le dossier en main.

En espérant que la situation la meilleure issue pour les étudiants en médecine de Strasbourg, je vous prie d'agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de mes salutations respectueuses.

Chloé LOYEZ, Présidente de l'ANEMF.